

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT DU 12 NOVEMBRE 2024

Présents :

Administration : Mme Campels, M. Ragouvin, M. Teissonnière, M. Dahmane et M. Jublot

Représentants des parents d'élèves : Mme Hughes, Mme Després, M. Vilquin et M. Dumerc

Représentants des élèves : Mlle. Touze-Nakai et M. Ritter

Membres siégeant avec voix consultative : M. Roussel et M. Vincent

Nombre de votants : 11

Le quorum étant atteint, Mme la proviseure ouvre la séance de ce conseil d'établissement

Ouverture séance à : 16h15

1. Affaires administratives

1.1. Désignation secrétaire de séance et secrétaire adjoint

Sont désignés :

Secrétaire de séance : M.RAGOUVIN Idriss

Secrétaire de séance adj : M.DUMERC Jean-Bernard

Pour avis du CE :

Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0

1.2. Adoption de l'ordre du jour

Pour avis du CE :

Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0

1.3. Adoption du PV du CE du 13 juin 2024

Demande d'ajouts de la part M. Joly, conseiller des Français de l'étranger :

1/ Paragraphe 2.5 : "M. Joly demande aux représentants des élèves si les élèves ont des référents attitrés et savent à qui s'adresser s'ils ont des questions qu'ils n'oseraient poser en public. Les représentants des élèves répondent qu'il n'y a pas de référent mais qu'ils savent généralement à qui s'adresser en cas de questionnement."

2/ Paragraphe 2.6 : "M. Joly, rappelant l'importance de la rapidité de la prise en compte d'un fait de harcèlement, interroge sur les premières réponses apportées et notamment si un entretien est organisé avec la victime, et par qui."

Demande d'ajouts ou de modifications de la part de M. Roussel, conseiller des Français de l'étranger, au point 2.4 (choc des savoirs) et 2.6 (Phare) :

- Ajouts suivants au point 2.4. :

« M. Roussel insiste sur la nécessité d'être très prudents pour que la répartition par groupes n'entraîne pas de stigmatisation. M. Ragouvin répond que le Lycée y sera très vigilant. »

- Modifications suivantes au point 2.6 :

A la place de la phrase suivante : « M. Roussel rappelle le fait que le déploiement du programme PHARE est obligatoire depuis octobre 2023 et interroge sur le fait que certains enseignants n'aient pas diffusé le questionnaire », lire « M. Roussel félicite le Lycée pour ses efforts pour le déploiement du dispositif PHARE, rappelle que le déploiement du programme PHARE est obligatoire depuis octobre 2023, et interroge sur le fait qu'un certain nombre d'élèves du Secondaire n'aient pas reçu le questionnaire. »

Pour avis du CE :

Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0

1.4. Installation des commissions

CF Pièces Jointes

Mme Campels informe qu'il n'y a pas de représentants des personnels ce qui impacte la composition des commissions.

Mme Hughes, représentante des parents d'élèves, souhaite intervenir sur ce point. Les représentants des parents trouvent regrettable qu'il n'y ait pas de représentants des personnels (du 2nd degré pour la deuxième année et du 1er degré cette année). De ce fait, hors conseil d'école pour le primaire, les représentants de parents n'ont pas de lieux de dialogue avec les personnels.

Mme Campels le regrette aussi et précise que le quorum se calcule sur le nombre de positions pourvues. Cependant le CHS-CT ne pourra pas se tenir administrativement car le personnel compose le quorum et non l'administration. Il devait fournir un retour sur des propositions concrètes (travail en cours, climat interne et amélioration des conditions de travail).

M. Vincent, représentant de la CCIFJ, questionne sur la cause de cette absence (un désintérêt ?). M. Teissonnière, directeur du primaire, avance que cela peut être dû à de la fatigue car ce sont toujours les mêmes qui s'investissent. Mme Campels précise que cette année en Commission des Ressources Humaines, une liste inter catégorielle a été déposée et élue.

Mme Hughes demande si les suppléants peuvent aussi recevoir les invitations. M. Vilquin, représentant des parents d'élèves, demande si les parents peuvent assister à la commission de recrutement (CRH) ; Mme Campels informe que cela nécessite de changer le Règlement Intérieur. M. Vilquin demande donc que ce point soit mis à l'agenda du prochain CA pour décision.

Pour avis du CE :

Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0

2. Organisation de l'établissement

2.1. Bilan de rentrée

Pour information

CF Pièces Jointes

Mme Després, représentante des parents d'élèves, questionne sur les effectifs notamment en CP.

M. Roussel, président du conseil consulaire, demande si la baisse d'effectifs en maternelle reflète bien une entrée plus tardive au Lycée après un passage dans le système éducatif japonais, par souci d'économie des frais de scolarité du Lycée, et pas, pour certaines familles, un renoncement à la scolarité française.

M. Teissonnière répond qu'il a fait une étude statistique sur 5 ans et qu'il constate une baisse des effectifs en maternelle et CP. Il craint une fermeture de classe dans ces niveaux. Il constate aussi que ces intégrations plus tardives imposent du support FLSco plus important.

On peut considérer pour le moment que le Lycée récupère en CE2-CM1-CM2 les élèves qui ne sont pas arrivés plus tôt.

M. Dumerc, représentant des parents d'élèves, suggère qu'une des raisons est que les familles franco-japonaises dont les enfants sont en crèche ou maternelles japonaise retardent leur rentrée au LFI Tokyo plus tard en CP ou CE1 alors que les familles détachées en expatriation ont des enfants en général plus âgés donc au secondaire.

2.2. Calendrier des examens et examens blancs

Présentation faite également en conseil pédagogique et en conseil du second degré.

Modifications à la demande des coordonnateurs disciplinaires : les examens blancs des enseignements de spécialité seront regroupés lors de journées banalisées en semaine (et non le samedi matin).

Ce calendrier est susceptible d'être modifié en fonction du calendrier des examens ponctuels, non connus encore ce jour (en attente de la validation de Madame la Rectrice de Montpellier).

Dès la mi-mai, les épreuves pour les élèves de terminale se succéderont, ainsi que celles, à partir de juin, pour les élèves de 1ère et de 3ème. L'oral du DNB pour les 3èmes se tiendra les 05 et 06 juin 2025.

La priorité étant obligatoirement sur le service des examens, certaines épreuves entraîneront pour le secondaire une banalisation totale des cours pour les autres classes, en raison de l'impossibilité d'avoir assez de salles et d'enseignants pour assurer dans des conditions satisfaisantes les cours et l'accueil des élèves. La banalisation est déjà actée pour le DNB (2 jours en juin) et possible également pour le bac (2 jours uniquement). Une discussion a lieu sur le placement de certaines des épreuves blanches en semaine et du Brevet blanc en dernière semaine de la période 3 : c'est un choix des équipes pédagogiques (clôture des chapitres), discuté et validé en Conseil pédagogique. Les parents se posent la question de la fatigue des élèves en fin de période. Une présentation sur le DNB est prévue et le travail est en cours pour les préparations d'aménagements pour les enfants à besoins particuliers.

Mme Després remercie au nom des parents pour l'instauration d'un Grand Oral blanc. M. Ritter, représentant des élèves, confirme que les épreuves blanches constituent un bon entraînement de mise en situation.

La banalisation des cours est questionnée par les représentants des parents, notamment pour les cours en spécialité. Mme Campels et M. Ragouvin expliquent que l'établissement maintiendra au maximum les cours tant que cela sera possible, mais que les contraintes organisationnelles (salles, surveillants, jour des épreuves, corrections, certains enseignants sont appelés à coopérer aux examens hors du Japon) pèsent de plus en plus.

Pour avis du CE :

Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0

2.3. Période de stage des classes de 2nde

Déterminée en conseil pédagogique puis en conseil du second degré, traditionnellement fin juin
Deux semaines fin juin (au lieu d'une précédemment).

M. Vincent demande quelle est la procédure pour les familles de trouver des stages.

Mme Campels explique que les familles sont responsables mais que le lycée donne des pistes, dont l'annuaire de la CCIFJ. Pour les élèves qui travaillent des orientations en voie professionnelle, l'établissement permet de faire des stages en cours de 3ème (très peu de cas).

M. Vincent propose de le contacter si besoin d'aide de la CCFJ mais avec un préavis d'au moins 2 mois.

Pour avis du CE :

Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0

2.4. Programme d'activités de l'association sportive et des clubs 2024-2025

Pour information

CF Pièces Jointes

Mme Campels se félicite que les activités des clubs soient automnes et bien organisées. Elle explique que des pages ont été créées sur le site internet pour coordonner les activités, qui sont maintenant éditées par les élèves eux même et que cela se passe très bien. Une salle des clubs est mise à disposition.

Mme Després rappelle que les clubs peuvent solliciter les parents si besoin (manque de moyens). Mme Campels rappelle qu'il y a un coordinateur des clubs, M. Garcia, qui accompagne les demandes des élèves.

2.5. Projets pédagogiques, sorties et voyages 2024-2025

CF Pièces Jointes

Les projets du primaire, projets secondaires, les voyages, ainsi que les actions prévisionnelles CESCE sont décrites.

Tous les voyages ne sont pas encore finalisés, ainsi donc que les budgets, donc la liste présentée est donc sous réserve

A noter qu'au primaire, tous les CE1 vont partir, ainsi que la moitié des CE2, et 4 CM1 et CM2 sur 5. Les CP ne partent pas mais feront une nuit de "camping" à l'école en Juin. Les GS feront aussi une nuit à l'école dans le dojo.

Au secondaire, les terminales ne peuvent faire de voyages scolaires avec hébergement mais les excursions d'une journée sont permises. De même pour les premières si le voyage est trop proche des dates d'examens.

Le LFI Tokyo va encore pouvoir participer au concours d'audition "Ambassadeur en Herbe" grâce au nouveau porteur du projet, M. Bérard que l'on remercie chaleureusement.

Cependant les coûts des transports ont explosé. Ainsi un voyage à Miyoko qui coûtait précédemment 35K¥ par élève en avril coûte maintenant 46K¥ et encore ce n'est possible que grâce au fait d'avoir trouvé une compagnie de transport de Miyoko et donc éviter de payer l'hébergement du chauffeur. Pour un voyage à l'international, il a fallu prendre des billets non remboursables, ce qui a été jugé de risque faible du fait du petit nombre de participants.

M. Dahmane précise que l'objectif est de facturer tous les voyages en amont du départ mais que la mise en place est progressive.

M. Després rappelle l'importance de gérer les dépassements de budget dès que possible afin de permettre de trouver des financements complémentaires. Mme Campels répond qu'effectivement le CSD se réunit dès que l'on peut pour la présentation du budget et donc le lancement de la recherche de financement complémentaires si besoin, afin de préserver les principes des maxima de 150K¥ pour les voyages internationaux et 50K¥ pour les voyages locaux.

Mme Campels tient à remercier les professeurs du primaire et du secondaire pour leur mobilisation, et détaille avec M. Teissonnière, chaque projet de voyage. Elle précise enfin qu'il y aura un choix d'engagement des familles sur des voyages non remboursables pour que le coût soit acceptable.

Pour avis du CE :

Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0

2.6. Indemnités pour missions particulières (IMP)

CF Pièces Jointes

Le tableau des IMP a été présenté et validé en Conseil pédagogique et Conseil des maîtres.

Pour avis du CE :

Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0

2.7. PPMS

Pour information

CF Pièces Jointes

3 exercices PPMS sont obligatoires par an dont un confinement attentat.

Sera fait à nouveau un exercice d'évacuation de l'annexe avec confinement sur le site principal et sera fait cette année l'exercice confinement pour le secondaire afin d'évaluer et tester les zones de confinement définies pour le secondaire dans le PPMS. Les exercices de sécurité incendie seront complexifiés avec les portes coupe-feu fermées, pour évaluer le temps d'évacuation.

3. Questions diverses

3.1. Questions des représentants des parents :

3.1.1 Publication des comptes rendus

Le dernier compte rendu du conseil d'établissement publié sur le site internet du lycée est celui de novembre 2023. Serait-il possible de mettre cette page à jour afin que l'information sur les délibérations de ce conseil soit connue de toutes les personnes concernées le plus rapidement possible, notamment les parents d'élèves vers qui l'association attend de relayer le lien internet.

Réponse : L'établissement va être attentif à ce que la publication des comptes-rendus, une fois ces derniers diffusés aux représentants, soit publiée rapidement.

3.1.2 Suivi du dernier CE du 13 juin 2024 :

● Groupes de besoins (Point 2.4)

Suite à l'introduction du dispositif de groupes de besoins en mathématiques et en français en 6ème et 5ème avec l'objectif de constituer des groupes de besoins hétérogènes, la manière dont ces besoins ont été différenciés par groupe n'est pas bien comprise.

Peut-on qualifier les différences de besoin de manière plus explicite et si besoin une évolution trimestrielle comme il est prévu?

Réponse : Suite à différentes réunions en fin d'année scolaire dernière et des rencontres avec les IPR et EF2D de mathématiques et de français, les équipes de mathématiques et de français ont souhaité une répartition des élèves par groupes hétérogènes en gardant une unité de classe, de manière à assurer un suivi de groupe/classe (sans démultiplier les professeurs pour une classe) = Groupes identiques en français et en mathématiques.

Selon le découpage en barrette, certains groupes ont des effectifs restreints.

Français et Maths

6eA/B/C- G1/G2/G3 : groupe classe (23 élèves)

6e D/E- G4/G5/G6 : groupes réduits (15-16 élèves)

5eA/B/C- G1/G2/G3 : groupe classe (24-25 élèves)

5e D/E- G4/G5/G6 : groupes réduits (16-17 élèves)

Mme Hughes affirme que cela ne répond pas à des groupes de besoins. M. Ragouvin explique que cela correspond à un choix des équipes de français et de mathématiques (les groupes hétérogènes sont plus bénéfiques, l'hétérogénéité est plus importante que l'homogénéité), que la préconisation des groupes restreints est respectée. La limitation du nombre de professeurs pour les élèves en est également une conséquence.

● Questionnaire climat scolaire (PHARE) (Point 2.6)

Le questionnaire de climat scolaire devait être diffusé à tous les élèves ainsi qu'être mis en ligne sur le site. Quel est le taux de retour ? Quelle suite y est donnée ?

Réponse : pour le primaire, le questionnaire a été proposé à tous les enseignants de CE2, CM1 et CM2. Les résultats de 7 classes sont disponibles à ce jour : 3% de réponses 4 (très souvent), 5% de 3 (souvent), 18% de 2 (parfois), 74% de 1 (Jamais).

Plus le nombre de réponses de types 3 et 4 est élevé, plus le risque qu'une situation de harcèlement existe est élevé. A l'inverse, l'absence de telles réponses, ou le caractère isolé de faits non graves permet d'en déduire une probable absence de harcèlement, même si elle peut révéler des difficultés en termes de climat scolaire ou de bien-être de l'élève.

7 enseignants de l'école primaire ont participé à une formation Phare de 2 jours. Ils ont partagé leur retour à tous les enseignants en conseil des maîtres ainsi qu'en conseil d'école.

Pour le Secondaire, les professeurs principaux en octobre et novembre ont eu mission d'aborder en heure de vie de classe la thématique du harcèlement et d'expliquer le questionnaire, comme indique dans le tableau ci-dessous. Ce dernier a été complété en classe pour les élèves du collège, en autonomie pour les élèves de lycée.

Classe	Professeur principal	Heure de vie de classe enquête PHARE
6A	M. Klin	le 14 novembre
6B	Mme Silvain	le 14 novembre
6C	Mme Devignon	effectuée
6D	M. Seguela	prévue le 22 novembre
6E	M. Albaret	prévue en décembre
5A	M. Grabner	prévue le 27 novembre
5B	Mme Landemaine	effectuée
5C	M. Bergez	prévue le 29 novembre
5D	M. Blanc	prévue le 20 novembre
5E	Mme El Maataoui	prévue le 18 novembre et le 02 décembre
4A	Mme Laviolette	le 7 novembre
4B	Mme Salzmann	effectuée
4C	M. Snoussi	effectuée

4D	M. Mellin	effectuée
4E	M. Ruaud	prévue le 28 novembre
3A	M. Bukowiecki	prévue le 13 novembre
3B	M. Djelloul-Tahar	prévue le 12 novembre
3C	M. David	effectuée
3D	Mme Affigliati	prévue le 12 novembre
3E	M. Kiraly	prévue le 13 novembre
2A	Mme Dehez	prévue 14 novembre
2B	M. Thierry	prévue le 21 novembre
2C	Mme Forsanx	prévue le 18 novembre
2D	Mme Chenevoy	prévue le 14 novembre
1A	Mme Lequeux	prévue le 14 novembre
1B	Mme Grego	prévue le 21 novembre
1C	Mme Huret	prévue le 15 novembre
1D	Mme Garrigues	effectuée le 5 novembre
TA	M. Ritter	prévue le 12 novembre
TB	M. Ritter	prévue le 12 novembre
TC	M. Mastalski	effectuée le 8 novembre

L'établissement est en cours d'analyse des résultats, au fur et à mesure des retours des professeurs principaux (tableau interne de suivi des situations pour les 2 coordonnateurs du dispositif)

En parallèle, une formation a été suivie par des personnes volontaires pour faire partie du groupe Phare et le protocole d'intervention a été travaillé et défini. L'ensemble des personnels va être informé de ce protocole et des moyens de communication prévus, ainsi que les familles et les élèves (courriers en cours).

Un bilan complet du dispositif sera présenté lors du dernier conseil d'établissement.

M. Vincent demande l'avis des élèves sur le questionnaire.

M. Teissonnière apporte une précision : ces groupes sont déjà opérationnels.

Mme Hughes demande s'il y aura une information sur le site du lycée et M. Jublot répond par l'affirmative. De plus, il y aura une conférence pour les familles en visioconférence pour expliquer le programme.

M. Roussel souhaite remercier les équipes pour la mobilisation de l'établissement autour de cette problématique.

● Vidéoprotection (Point 2.8)

Pourrait-on avoir un retour sur l'effet de l'installation du système de vidéoprotection ? Peut-on avoir un point sur les délits de l'an dernier versus depuis la rentrée ainsi que et leur emplacement (détériorations, vols, violence, harcèlement, drogue, etc...).

Réponse : L'installation n'a pas posé de soucis pour les élèves. Il y a eu quelques questions à la rentrée sur les caméras, mais plutôt pour savoir comment ça fonctionnait.

Il n'y a pas eu de situation de disparition ou de dégradation déclarée, uniquement des oublis ou pertes.

De septembre 2023 à mi-novembre 2023, pour comparaison :

27 déclarations de disparition d'affaires (incluant vols et perte d'affaires) et 15 résolues : l'élève est venu nous trouver pour nous dire qu'il avait retrouvé ses affaires.

Néanmoins 1 portefeuille non retrouvé avec 1 000 yens dedans, ainsi qu'une carte Pismo.

Un casier fracturé.

Le reste des affaires non résolues concerne vêtements et livre ou cahier.

2 dégradations dans les toilettes du secondaire

● Psychologue scolaire (Point 3.1.1)

Lors du dernier CE, il a été clarifié que bien qu'une embauche d'un personnel expatrié ou détaché ne soit pas possible, l'embauche d'un psychologue qualifié (japonais ou français) est possible en contrat local. La direction s'est engagée à établir une définition claire des missions de ce personnel. La possibilité existe d'utiliser les services d'un praticien sous contrat d'honoraires planifiés plutôt qu'un contrat d'embauche. Quel est le statut de cette procédure d'embauche ? Le sujet a-t-il été évoqué au CA ?

Réponse : C'est une question qui est de la compétence du conseil d'administration. Elle est en cours d'étude à la demande des administrateurs, mais il n'est pas prévu de décision au prochain conseil.

● Parents référents de classe primaire (Point 3.2.1.a)

En réponse à cette question lors du dernier CE, la direction a encouragé les parents à échanger directement avec les enseignants. Lors d'une discussion qui a suivi avec les enseignants, il a été évoqué l'idée de mettre en place au primaire un système similaire aux parents délégués de classe afin d'améliorer la communication parents-enseignants et l'échange d'informations importantes. Pour information, l'association des parents d'élèves dispose déjà d'un réseau de parents référents pour chaque classe qui de manière informelle et non administrative font déjà un travail un peu similaire entre les FLT et les parents. Proposition ayant été faite en conseil d'école (7 juin 2024) d'associer les enseignants à ce réseau, peut-on la valider ?

Réponse : Le conseil des maîtres a débattu du principe de la mise en place de parents relais de classe : 8 enseignants y sont favorables, 15 ne le jugent pas utile et 6 se sont abstenus.

M. Dumerc informe que ces parents référents sont déjà en poste pour toutes les classes du primaire sans exception et assurent les relais avec les familles via des groupes LINE pour chaque classe. Donc même si la formalisation du parent référent n'a pas été souhaitée en Conseil des maîtres, les enseignants sont invités à contacter le parent référent de leur classe s'ils le souhaitent, de manière individuelle et informelle.

3.1.3 Composition du public

● Pourcentage d'élèves franco-japonais vs franco-français

Comme lors du conseil d'établissement du 21 juin 2023, pourrait-on avoir la composition actuelle des élèves par nationalités, en particulier, le pourcentage d'élèves franco-japonais dans les différents degrés ? A noter que la réponse apportée précédemment ne répondait pas à la question, car les élèves franco-japonais avaient été intégrés avec les enfants "franco-français". Il est important de différencier clairement : français (franco-français), franco-japonais (double nationalité) et nationaux (japono-japonais).

Réponse :

Nationalités	Maternelle	Elémentaire	collège	lycée	TOTAL
Franco-Français	19,21%	18,17%	22,13%	25,27%	20,75%

Franco-Japonais	51,41%	52,61%	51,15%	48,74%	51,34%
Franco-Autres	9,60%	10,27%	6,05%	5,78%	8,11%
Japonais-Japonais	7,91%	7,90%	5,85%	2,89%	6,39%
Japonais-Autres	2,82%	2,37%	3,34%	4,33%	3,07%
Etrangers tiers	9,04%	8,69%	11,48%	13,00%	10,34%
Total effectifs	177	633	479	277	1566

● **Ratio FLAM vs JLM et Langues parlées à la maison**

Auriez-vous le ratio d'enfants Japonais Langue Maternelle (JLM) vs Français Langue Maternelle (FLAM) vs autres?

La manière dont l'information sur la langue parlée à la maison est collectée dans le formulaire Eduka n'est pas suffisamment réaliste (2023: langue 1 Français à 49,6% et Japonais à 37,5% alors que 75% des familles sont japonaises (65% binationaux +10% nationaux). La raison de cette divergence est bien connue : En effet, en général c'est le parent francophone qui remplit le questionnaire et qui indique « français » pour « sa » langue parlée à la maison même si en fait la langue véhiculaire de ses enfants et donc langue parlée à la maison "en son absence" est le japonais. Cela fausse donc cette statistique fondamentale pour l'avenir du LFI Tokyo. Serait-il possible de modifier la question dans Eduka pour éviter une telle divergence ou sinon pondérer l'analyse des statistiques sur les deux langues, langue 1 et langue 2 afin de correctement identifier la langue maternelle ou véhiculaire?

Réponse : c'est une donnée que nous ne collectons pas, hors cette question dans Eduka qui ne sera pas pondérée car il n'y a pas de biais de pondération fiable (la raison évoquée ci-dessus n'engage que l'auteur de la question).

Données collectées via Eduka pour le Primaire :

Langue parlée à la maison	Nombre d'élèves
Français	386
Japonais	306
Anglais	73
Chinois	10
Arabe	8
Espagnol	5
Coréen	4
Allemand	3
Bulgare	3
Luxembourgeois	2
Portugais	2
Danois	1
Suédois	1
Hongrois	1

Italien	1
Letton	1
Lituanien	1
Polonais	1
Vietnamien	1
Total	810

Données collectées pour le Secondaire :

Langue parlée à la maison	Nombre d'élèves
Français	464
Japonais	199
Anglais	50
Arabe	15
Espagnol	4
Chinois	3
Italien	3
Hongrois	2
Lituanien	2
Polonais	2
Roumain	2
Slovaque	2
Coréen	1
Bulgare	1
Letton	1
Néerlandais	1
Portugais	1
Russe	1
Thaïlandais	1
Turc	1
Total	756

M. Teissonnière explique que les données dans Eduka sur la langue parlée à la maison restent du déclaratif mais ne correspondent pas forcément à la réalité. En tant que tel, cette donnée est peu utilisable. Mme. Campels affirme ne pas avoir besoin de connaître le ratio des langues maternelles française et japonaise pour le pilotage de son établissement.

M. Dumerç exprime son désaccord et affirme qu'au contraire, le ratio de langue maternelle japonaise, langue véhiculaire de la grande majorité des élèves, devrait être un paramètre majeur de pilotage. Il demande pourquoi un simple changement de la formulation de la question dans Eduka n'est pas possible, alors que la direction admet que la formulation actuelle fait que les réponses à cette question ne sont pas utilisables tel quel.

Mme Touze-Nakai quitte le Conseil à 18h35.

3.1.4 Voyages et sorties scolaires

Ce point de l'agenda touche à un débat long et laborieux depuis plusieurs années. Comme chaque année, des questions récurrentes sont mises à l'ordre du jour. En préambule, les FLT expriment formellement leurs remerciements chaleureux aux enseignants et personnels qui contribuent à l'organisation des voyages scolaires qui font le bonheur de nos enfants. Nous sommes conscients de l'implication et du temps que cela demande aux enseignants, ainsi que des responsabilités qu'ils prennent en accompagnant jour et nuit nos enfants, et nous en sommes très touchés. Il reste naturellement toujours des possibilités d'améliorations comme indiqué dans les points ci-dessous mais avant tout, notre message est avant tout un grand "Merci" !

● Conditions d'annulation

Nous souhaiterions que les informations sur les conditions d'annulations des voyages soient plus claires lors de la signature de la fiche d'engagement, des conditions de non-remboursement après engagement. Dans le cas où un enfant annule sa participation au voyage scolaire après signature de la fiche d'engagement, il est indiqué que les frais du voyage ne sont plus remboursables. Les frais de transport en bus et d'accompagnateurs sont en effet inchangés, mais qu'en est-il des frais d'hébergement et des repas en centre ?

Réponse : L'engagement des parents via le formulaire permet d'établir le budget et le calcul de la participation des familles. Seule une annulation pour raison impérieuse peut être étudiée et les sommes déductibles ainsi remboursées. Nous travaillerons sur le texte de la lettre d'engagement pour que la formulation soit la plus claire possible.

Il a cependant été précisé lors du conseil d'école du 06 novembre 2024 que la formulation précisée sur Eduka semblait satisfaisante :

"Chers parents,

En préparation du voyage scolaire des classes de à du, pourriez-vous confirmer la participation de votre enfant en remplissant le formulaire ci-dessous. L'engagement via ce formulaire permettant l'établissement du budget, seule une annulation pour raison impérieuse sera retenue (et dans ce cas-là, seules les sommes déductibles seraient alors remboursées)..."

● Charte voyage non applicable aux voyages hors LFI Tokyo

Afin que cette charte n'exclut pas le LFI Tokyo de programmes globaux (Prozap, AEFÉ, Concours, ...), alors que d'autres lycées de la zone peuvent participer, il serait intéressant de différencier les voyages "de classe/de niveau" et les voyages de "groupes". La charte actuelle pourrait continuer à s'appliquer aux projets de "classe" ou de "niveau", mais pas aux sorties de "groupes". Cette distinction garantirait l'égalité des élèves d'une même classe ou d'un même niveau pour participer à un voyage et respecterait la limitation de la participation financière des familles, tout en évitant les situations où des élèves impliqués dans des projets ou concours, et qualifiés pour des phases finales, se voient empêchés de participer. Cela a déjà été discuté notamment lors du CA du 16 novembre 2023 ("le LFI Tokyo n'existe pas dans les actions de zone et c'est dommage") donc pourrait-on proposer au prochain CA de formaliser la modification du texte de la charte dans ce sens?

Réponse : Cette question a été débattue l'an dernier lors des différentes instances et tranchée en conseil d'administration. Si les représentants parents souhaitent que cette question soit à nouveau ouverte par les instances, ils devront alors le signaler.

M. Dumerç estime que, à la lecture des comptes-rendus, cela n'a pas été discuté ainsi.

Il demande donc que cette proposition d'adaptation de la charte excluant les concours et compétitions

organisés par des agences externes, soit mise au vote du prochain CA.

• Plafond budgétaire pour les voyages domestiques.

L'augmentation notable du coût des bus a fait passer le coût total du voyage scolaire sur le territoire japonais, par enfant, d'environ 33 000¥ l'an dernier à 46 000¥ cette année. Pourrait-on envisager d'augmenter le plafond des voyages scolaires domestiques de 50 000¥ à 75 000¥ (ou 80 000¥ comme au LFI Kyoto) par exemple? Au primaire, il est rare que les 50 000¥ soient dépassés. Cependant, au secondaire, une hausse du plafond semble nécessaire pour pouvoir à nouveau envisager des voyages pédagogiques (à Hiroshima par exemple).

Réponse : cette question a été débattue l'an dernier lors des différentes instances et tranchée en conseil d'administration. Si les représentants parents souhaitent que cette question soit à nouveau ouverte par les instances, ils devront alors le signaler.

3.1.5 Parcours de langue - Apprentissage des kanjis

Les enseignants ne communiquent pas encore officiellement en terme de nombre de kanji, mais en recoupant les informations reçues d'eux, on peut compiler la pratique qui semble se dessiner. Il serait bienvenu de demander aux équipes enseignantes de confirmer cette liste.

Notre compréhension est comme suit, le manuel de référence étant le 新しい国語.

Merci aux enseignants de corriger si les chiffres sont différents.

	Standard/PARLE/SIA			PARLE			SIJ			
Année	Horaire	Manuel	Kanjis	Horaire	Manuel	Kanjis	Horaire	Manuel	Kanjis	Ratio(*)
CP	1h30	Tome 1-1	17	2h30	Tome 1-1	17			17	
CE1	1h30	Tome 1-2	63	2h30	Tome 1-2	63	4h30	Tome 1-2	63	4%
CE2	1h30	Tome 2-1	85	2h30	Tome 2-1&2	160	4h30	Tome 2-1&2	160	11%
CM1	1h30	Tome 2-2	75	2h45	Tome 3-1	116	3h00	Tome 3-1&2	200	21%
CM2	1h30	Tome 3-1	116	2h45	Tome 3-2	85	3h00	Tome 4-1&2	202	30%
		TOTAL	356		TOTAL	441		TOTAL	642	
6ème							4h00	Tome 5	193	39%
5ème							3h00	Tome 6	191	48%
4ème							3h00	Collège 1	374	66%
3ème							3h00	Collège 2	400	84%
2nde							3h00	Collège 3	336	100%
1ère							2h30			
Terminale							2h30			
								TOTAL	2136	

(*) Le ratio correspond au pourcentage de complétion de l'apprentissage des kanjis communs.

Il n'est bien sûr pas question de s'aligner sur le programme Japonais mais pour référence, l'objectif de l'éducation nationale japonaise est de 1024 kanjis d'éducation (教育漢字/ Gakushū kanji) en fin de primaire (Shogako) et 2136 kanjis communs (常用漢字/Jōyō kanji) en fin du lycée, ce qui est le minimum pour être "alphabète".

Pour référence, notre population évolue et maintenant la grande majorité des élèves du LFI Tokyo sont nés au Japon et de nationalité japonaise (la plupart ayant aussi la nationalité française). Pour devenir des citoyens Japonais à part entière la compétence en écriture est bien sûr fondamentale avec un paramètre très simple à gérer qui est le nombre de Kanji maîtrisés. Cependant, cette question des Kanji n'est pas encore formalisée au sein du LFI Tokyo car elle ne relève pas d'une instance particulière et il n'y a pas de texte de référence au sein de l'éducation nationale française. Cela relève donc seulement de la pédagogie de chaque enseignant mais, les équipes d'enseignantes japonaises se coordonnent notamment pour l'utilisation des manuels. Les parents souhaiteraient recevoir l'information des manuels utilisés et de la progression de l'étude des Kanjis programmée par les enseignants de Japonais.

Réponse: Cette question ne relève pas de la compétence du conseil d'établissement mais de l'entière liberté pédagogique des enseignants de japonais. Les parents qui souhaitent des précisions pour leur enfant doivent se rapprocher de l'enseignant concerné qui pourra expliciter son programme annuel en japonais (l'apprentissage des kanjis n'étant qu'une partie de ce programme). Cette question a déjà été abordée à de nombreuses reprises depuis 2 ans.

M. Dumerc exprime son désaccord sur le fait que cette question ait été suffisamment abordée, puisque l'on n'a toujours pas de compréhension suffisante. Mme Campels explique que les représentants des parents ont déjà rencontré les 2 dernières années les coordonnateurs de discipline pour ce même sujet. M. Dumerc confirme et convient donc de contacter les enseignants japonais coordinateurs. M. Teissonnière précise que ces enseignants sont Mme Kasuga pour le primaire et pour le secondaire, M. Abe pour la SIJ et Mme Abuku pour les autres sections

3.1.6 Préparation aux poursuites d'études supérieure au Japon

Existe-t-il un Projet d'Initiatives en Orientation (PIO) pour les élèves franco-japonais souhaitant rester vivre au Japon et si non, pourrait-on en créer un? Le principe de la direction de l'enseignement, de l'orientation et de l'enseignement et donc de notre Bureau Parcours des Élèves et Orientation (BPEO) est de promouvoir l'enseignement supérieur français afin d'attirer des étudiants vers le système français. Cependant, notre population évolue et maintenant la grande majorité des élèves du LFI Tokyo sont nés au Japon et de nationalité japonaise (la plupart ayant aussi la nationalité française). Ils sont donc naturellement nombreux à souhaiter d'avoir le choix de rester vivre au Japon et de devenir des citoyens Japonais à part entière. Pour cela, la poursuite de leur étude au Japon permettrait de mieux assurer leur intégration socioprofessionnelle dans leur pays. Mais seule une petite minorité de nos bacheliers (15%) poursuivent leur étude au Japon. C'est un souci dont notre référent information et orientation est très au fait, et pour lequel il s'attache à compléter le principe BPEO de base avec des informations et conseils plus locaux. Ceci étant, l'orientation vers le Japon ne paraît pas encore être faite de manière suffisamment complète (Le Japon est toujours considéré comme une destination "étrangère") et manque encore d'appui de plus d'acteurs externes à l'établissement, notamment les parties impliquées dans la promotion du BFI section Japonaise ou de la coopération universitaire franco-japonaise. Il serait donc souhaitable de considérer un PIO afin de réorienter éventuellement le projet d'établissement.

Réponse: Dans le cadre du parcours "Avenir", un accompagnement sur le projet d'orientation des élèves est réalisé au sein de l'établissement, quel que soit le souhait géographique de l'élève (France, Japon,

international). Le suivi est également individuel, avec un accompagnement réalisé par le PRIO de l'établissement (professeur référent information et orientation) et par les professeurs principaux. Le projet d'établissement, travaillé et voté par les différentes instances, a intégré la dimension orientation et il sera revu arrivé à échéance.

L'établissement travaille également en collaboration avec les universités de Tokyo (échanges et projets divers).

M. Dumerac demande quand est la date d'arrivée à échéance du projet d'établissement afin de le mettre à jour sur ce sujet. Mme Campels répond que le projet sera revu en 2027.

Mme Campels annonce la fin du Conseil et indique que les réponses aux autres questions seront apportées par écrit.

3.1.7 Equipements sportifs / Association sportive

Mise à disposition des équipements sportifs.

Les équipements sportifs sont rares à Tokyo et il serait bon de pouvoir utiliser ceux du LFI Tokyo par les enfants et les familles notamment le weekend. C'est une demande récurrente forte de la population et lors du CA du 18 mars 2024, il a été répondu à une question des représentants des parents (page 17) de la possibilité de mise à disposition dans le cadre d'un programme de sponsoring et de mécénat (donation financière). Il est clair qu'il ne s'agirait pas de location (Donc ne constituerait pas un revenu ce qui n'est pas possible pour la fondation) mais de prêts à des donateurs (La fondation étant à même de recevoir des donations).

Quel est l'état de ce projet et pourrait-on y inclure la création d'un club de sports "donateur" sous la responsabilité de parents bénévoles. Pour rappel, la réponse en CA faisait bien mention de la décharge du LFI Tokyo d'obligation contractuelle et donc la question des assurances et autre responsabilité légale serait avec ce club de sport. Cette demande récurrente n'a pas abouti dans le passé mais revient systématiquement. Pourrait-on donc créer une groupe d'étude multi parties, notamment légale et financière, pour aller au fond de la question et de sa faisabilité ou non? Il est compris que même organisée par des personnes tierces d'un club de sport, une telle activité au sein de l'enceinte nécessiterait sans doute une permanence d'un employé du LFI Tokyo, donc un coût supplémentaire à couvrir par les donations.

Réponse: La réflexion est en cours suite aux échanges en conseil d'administration - cette question relevant de sa compétence - et à des rencontres avec des associations.

Le lycée souhaite s'assurer préalablement de 2 éléments :

- l'opérationnalité du dispositif (accueil, gestion des demandes, sécurité, gestion de l'accès aux infrastructures, responsabilités et assurances) ;
- l'assurance que cela ne serait pas perçu par le fisc japonais comme une rétribution imposable ou incompatible avec le statut de l'établissement ;

Il n'est pas envisagé d'embaucher un personnel pour permettre l'ouverture de l'établissement à des tiers.

3.1.8 Triche par l'IA

Qu'en est-il de l'utilisation de l'IA pour faire les devoirs maison à rendre au lycée ? Avez-vous eu des remontées d'enseignants à ce sujet ? Est-ce qu'il y a des problèmes d'utilisation des téléphones avec l'outil IA pendant les devoirs en classe : quelle réflexion au niveau des enseignants ?

Réponse : Quelques cas sont signalés chaque année et traités soit directement par les enseignants soit par la direction (s'il y a sanction). Une réflexion a été faite en 2023 au niveau des équipes enseignantes en conseil pédagogique pour harmoniser les réponses à apporter en cas de triche (quel que soit par ailleurs le support ou l'aide utilisés pour ce faire). D'autre part, les enseignants qui le souhaitent ont accès à des modules de formation à l'usage pédagogique de l'IA (plan de formation proposé par l'AEFE).

3.2. Questions de M. Joly, conseiller des Français de l'étranger

Prévention et à la gestion des violences et du harcèlement scolaire

Les 17 et 18 octobre derniers, le LFI Tokyo a organisé une formation dédiée à la prévention et à la gestion des violences et du harcèlement scolaire, à l'attention des personnels volontaires des premier et second degrés. Je souhaite saluer cette initiative.

Pourrait-on connaître le nombre de participants, les réactions des organisateurs ainsi que celles des participants concernant les objectifs affichés et les moyens mis à disposition du corps enseignant pour y parvenir ?

Réponse : La formation, sur 2 jours, a réuni 19 personnes (CPE, une enseignante documentaliste, 8 enseignants du primaire, 6 enseignants du secondaire, 3 AED). Un représentant parent a été associé lors de la 1ère journée de formation. L'évaluation du stage par les participants est très largement positive, que ce soit sur l'organisation de la formation, les apports, l'accompagnement des formateurs, ou les conditions de la formation.

Les objectifs étaient les suivants :

- affiner l'organisation à la prise en charge et de la prévention des violences et du harcèlement scolaire au sein de l'établissement
- former les équipes ressources à la prévention et à la détection
- former à la méthode de préoccupation partagée.

Droits et devoirs des jeunes

Les 7 et 8 février 2024, se sont tenus deux séminaires sur les droits et devoirs des jeunes scolarisés au LFI et les risques addictifs à destination des élèves et de leurs parents. En 2023, ma collègue Valérie Moschetti et moi-même avons demandé leur tenue, et souhaité que ce soit sur une base annuelle : ces séminaires seront-ils donc de nouveau organisés en 2025 ?

Réponse : cf question 2.5 (Pièces Jointes actions prévisionnelles CESCE)

Absence d'un professeur d'anglais

De nombreux parents se sont récemment plaints de l'absence d'un professeur d'anglais, qui serait non seulement, a priori, non expliquée, mais surtout dont les remplacements ne seraient pas systématiques. Quelles sont les mesures que la direction envisage de prendre pour assurer la présence d'un professeur d'anglais devant les élèves à chaque cours ?

Réponse : De manière générale, dès que l'établissement est informé d'une absence longue, une procédure de recrutement d'enseignant remplaçant est mise en place, ou de prise en charge d'une partie du service par des collègues déjà en poste dans l'établissement (dans la limite des possibilités des emplois du temps des enseignants et des élèves, et de l'accord des enseignants concernés). En l'occurrence, pour l'absence dont il est question ici, le nécessaire a été fait pour qu'il y ait le plus rapidement possible un remplacement pour l'intégralité du service.

En précision : 2 périodes d'absences

- période 1 : remplacement en interne + recrutement de remplaçants potentiel.
- période 2 : remplacement en interne (EDS, 6e/5e) + embauche d'une enseignante remplaçante certifiée d'anglais.

3.3. Questions de M. Roussel, conseiller des Français de l'étranger

Prévention du harcèlement : les mesures du programme pHARE obligatoires depuis la dernière années scolaire seront-elles pleinement appliquées au LFI Tokyo cette année, et selon quel calendrier ?

Réponse : cf question 2.5 (PJ actions prévisionnelles CESCE)

Rappel de la loi japonaise : le Lycée organise en principe chaque année une sensibilisation des élèves aux spécificités du droit japonais qui pourraient les concerner. Quel est le programme prévu cette année ?

Réponse : cf question 2.5 (PJ actions prévisionnelles CESCE)

La réforme dite "choc des savoirs" est-elle appliquée au LFI Tokyo et quelles en sont les conséquences concrètes ?

Réponse : Le choc des savoirs (arrêté du 19 mai 2015) est appliqué au LFI Tokyo comme sur le territoire national (note d'information de l'Aefe du 12 avril 2024).

- groupes hétérogènes (classes ou groupes) cf question 3.1.2
- progression commune
- Bilan en cours (fin 1er trimestre) avec les coordonnateurs.

Prévention du décrochage scolaire : quel est l'impact du décrochage scolaire au LFI Tokyo et quel est le dispositif actuellement en place pour le détecter, pour y remédier le cas échéant, et de façon générale pour le prévenir ?

Réponse : Peu d'élèves décrochent chaque année du lycée (actuellement, une situation identifiée). La prévention et la remédiation passent par une coordination des différents acteurs au sein de l'équipe éducative et avec la famille. L'association des parents d'élèves est également très impliquée à ce niveau (en particulier en appui aux familles concernées). Une cellule de suivi des élèves est active au niveau de l'établissement et permet d'identifier les élèves en situation de risque et d'étudier les mesures concertées à mettre en place (parcours individualisés de formation si nécessaire avec travail sur l'orientation par exemple).

Élèves à besoins éducatifs particuliers : quel est l'état du dispositif et des différentes mesures en place à cette rentrée? Combien d'enfants sont concernés ? Quels sont les éventuels points d'amélioration en cours ou à venir ?

Réponse:

- Primaire : Au 06/11 : 24 PAP (plan d'accompagnement personnalisé), 11 PPS (projet personnalisé de scolarisation), 9 AESH
Secondaire : 34 PAP, 5 PPS, 4 AESH
- Soutien FLSc :
- assuré par une enseignante à plein temps au primaire (40 élèves répartis sur 6 groupes : 19 CP, 10 CE1, 4 CM1, 7 CM2)
 - et au secondaire par 2 intervenants (2x4h) (27 élèves au collège, à raison de 2h par niveau)
- 24 prises en charge thérapeutiques dans les locaux scolaires et pendant le temps scolaire, dans le cadre d'un PAP ou d'un PPS (17 élèves du primaire + 7 du secondaire)

Effet des hausses de tarifs et de l'instabilité des bourses scolaires : le Lycée a-t-il évalué l'impact de ces mesures sur les inscriptions et les désinscriptions, et si oui : quel est cet impact ?

Réponse : question qui ne relève pas de la compétence du conseil d'établissement.

Promotion de l'engagement bénévole : quels dispositifs sont actuellement en place pour promouvoir l'engagement bénévole des élèves dans des actions d'utilité publique ? De quelle façon ces engagements sont-ils reconnus par le Lycée ? (mention sur le bulletin scolaire ?)

Réponse : les engagements des élèves sont reconnus dans Parcours Sup (onglet spécifique complété). Les élèves sont accompagnés par le lycée dans le cadre de leurs projets (clubs, actions du CVCL, projets des éco-délégués, action de classes...) en tant que de besoin et sur demande des élèves (aide matérielle, aide au montage de projet, visibilité de l'action, communication, diffusion des informations, mise en relation avec des partenaires ...). A noter que depuis 2 ans, le lycée a missionné un personnel pour être référent des clubs et être au plus prêt des besoins des élèves, et a également mis à disposition une salle et des équipements dédiés.

Répartition par nationalités (et pluri nationalité) : le lycée pourrait-il indiquer en CE la répartition par principales nationalités de ses élèves ? Même si le critère n'est pas pédagogiquement le plus pertinent (car n'informant pas de façon fiable sur la langue parlée à la maison), ces données seront utiles pour nourrir la réflexion sur l'offre scolaire française et en français au Japon. Dans le cadre de cette réflexion, il serait notamment important de pouvoir connaître la proportion d'élèves possédant en même temps la nationalité française et la nationalité japonaise.

Réponse : cf réponse à la question posée par les représentants parents 3.1.3.

Psychologue : quelle est la perspective de création d'un poste de psychologue scolaire, dont le besoin a été souligné ?

Réponse : question qui, à la demande des administrateurs, est en cours d'étude (compétence du conseil d'administration). cf réponse à la question posée par les représentants parents 3.1.3.

Tarifs réduits garderie : quel est l'état de la réflexion sur la possibilité d'appliquer des tarifs réduits proportionnels aux quotités de bourses pour les activités périscolaires d'ordre "social", notamment la garderie ?

Réponse : question qui ne relève pas de la compétence du conseil d'établissement.

Clôture du Conseil d'établissement à 18h50